

Accident de la circulation spectaculaire à Lambaréné Un véhicule termine sa course dans l'Ogooué

E.N.

Lambaréné/Gabon

UN accident de la circulation spectaculaire s'est produit le mercredi 22 novembre dernier, en début d'après-midi, dans la commune de Lambaréné. En effet, un Toyota double cabine, impliqué dans ce choc, après avoir effectué une sortie de route, a fini sa course dans l'Ogooué!

Selon les témoignages recueillis sur place, le véhicule en question, de couleur noire, immatriculé AL-783 IT, roulait dans le sens Port/Lalala, vers 14 heures, c'est-à-dire à une période où le trafic est généralement dense dans la ville du Grand Blanc.

A la hauteur de BGFI, un taxi qui précédait le Toyota a brusquement ralenti, contraignant le conducteur



Photo : Esate NDILOROUIM

Le véhicule accidenté a été sorti des eaux avec ses passagers par des volontaires courageux.

du pick-up, M. Moudendé Tsassi, à se déporter violemment vers sa gauche, afin d'éviter de toucher le transporteur en commun par l'arrière.

Suite à cette manœuvre brusque, le Toyota double cabine a effectué une sortie de route, puis a terminé sa course dans l'Ogooué. Fort heureusement, tous ses occupants (le chauffeur et trois passagers) sont sortis

indemnes de cet accident. Mais ils ont eu la peur de leur vie car, en cette période de saison des pluies, l'Ogooué est en crue.

A noter l'élan de solidarité, doublé d'une certaine bravoure, dont ont fait montre des personnes présentes sur les lieux, en intervenant prestement pour sauver les victimes et le véhicule qui commençait déjà à immerger.

Lutte contre les stupéfiants

Un réseau de trafiquants de Kobolo démantelé à Mouila

FN

Mouila/Gabon

LE trafic du Tramadol, une substance interdite, plus connue sous le nom de Kobolo, ne cesse de prendre des proportions inquiétantes dans notre pays, malgré les efforts déployés par les autorités compétentes pour en venir à bout. Comme dernièrement dans le chef-lieu de la province de la Ngounié, où la brigade de gendarmerie de Mouila-centre a mis la main sur un réseau de trafiquants.



Photo : BPI

Les deux trafiquants présumés, Mouboukoren Mohamed (D) et Issa Ibrahim.

A la tête de la bande, Mouboukoren Ould Mouhamed Kouhai, un commerçant malien, propriétaire d'un dépôt pharmaceutique, et Issa Ibrahim, un ressortissant nigérien âgé de 28 ans, connu pour être abonné au système "D".

Le premier cité est présenté comme le fournisseur du second. La transaction entre les deux hommes, selon une source proche de l'enquête, s'opérait à peu près de la même façon tous les jours: à 6 heures du matin, Issa Ibrahim se présentait chez Mouboukoren Ould Mouhamed Kouhai, pour prendre possession de la marchandise, c'est-à-dire du Kobolo. Au terme de la journée de travail, il remettait la recette au pharmacien qui lui reversait, en contrepartie, une commission.

« Nous nous sommes entendus qu'après avoir liquidé le produit, je prélève 500 francs de commission, sur les ventes. La plaquette de Tramadol coûte 2 500 francs. Au détail, le comprimé vaut 500 francs », a expliqué Issa Ibrahim.

Le succès de cette opération a été rendu possible grâce aux aveux d'un de leurs clients et consommateur du stupéfiant en question, gardé à vue à la brigade de gendarmerie de Mouila-centre, pour une série de vols dans la ville. Pris avec des comprimés sur lui et se montrant coopératif avec les agents, il sera finalement utilisé comme appât pour démanteler le réseau. C'est ainsi que ce voleur-dealer présumé sera en-

voyé pour s'approvisionner chez le Nigérien qui, ne se doutant de rien, est pris en flagrant délit de vente du Kobolo par les gendarmes, restés en retrait. Conduit à la brigade de gendarmerie pour les nécessités d'enquête, Issa Ibrahim se met à son tour à table, dénonçant Mouboukoren Ould Mouhamed Kouhai. « C'est Mouboukoren Ould Mouhamed Kouhai qui me fournit ce produit pour l'écouler au Carrefour des jeunes, où je fais la viande braisée », dira-t-il, aux enquêteurs.

ÉCROUÉS À LA PRISON CENTRALE. Lorsque le pharmacien malien reçoit la visite des pandores, il use de subterfuges pour se sortir d'affaire, niant toute implication dans une quelconque vente du Kobolo. Il aura fallu que les enquêteurs décident de fouiller l'établissement pharmaceutique, pour trouver d'importantes quantités du produit prohibé soigneusement planquées dans le magasin.

C'est que Mouboukoren Ould Mouhamed Kouhai, pour tromper la vigilance de tout le monde, vidait les produits de consommation courante de leurs emballages, puis il y dissimulait les plaquettes de Kobolo.

Interpellé et pressé de questions, le commerçant malien lâchera, quant à lui, le nom de sieur Ibrahim Souleymane, un trafiquant camerounais récemment interpellé à Ndjolé par la brigade de gendarmerie locale, et qui serait aussi impliqué dans le trafic des essences forestières.

Au cours de l'interrogatoire, Mouboukoren Ould Mouhamed Kouhai et Issa

Ibrahim auraient reconnu les faits de trafic de Kobolo, révélant avoir tissé une véritable toile pour satisfaire

une clientèle intéressée. Présentés devant le procureur de la République au terme de l'enquête prélimi-

naire, les deux mis en cause, après audition par un juge d'instruction, ont été placés sous mandat de

dépôt à la prison centrale de Mouila pour présomption de vente de Kobolo. En attendant leur jugement.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PROGRAMMATION DE DÉVELOPPEMENT

CABINET DU MINISTRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

B.P. : 1204 Libreville (Gabon)
Tel. : (241) 01 79 52 28
N° _____ /MEPPD/CABM



Libreville, le 24 novembre 2017

COMMUNIQUÉ

En vue du prochain démarrage des travaux de L7H, Le Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement informe les populations que les paiements des indemnités des terrains agricoles dans l'emprise du périmètre octroyé à la société L7H conformément à l'attribution N 01414/MUHSL/CAB. VPM/SG du 03 mai 2017, situé dans la zone de :

Localités :

1. Ayeme maritime
2. Nyamboro
3. Okolassi Rail
4. Sonadeci (Petit Village)
5. Mitsaba
6. Nkoltang
7. Ayeme-Plaine

et ses environs, auront lieu selon le calendrier ci-après :

- Du Mercredi 13 Décembre au Samedi 16 Décembre 2017 : indemnités des terrains agricoles

A cet effet, chacune de ces personnes concernées devra se rendre à la Mairie de Ntoun munie d'une pièce d'identité d'état civil en cours de validité et des documents attestant de sa légitimité.

Pour plus d'informations contacter, Monsieur Olivier Oscar Ngoma (06005614).